



## Lettre ouverte au Conseil national de l'ordre des médecins de Belgique.

-23 mars 2021 -

Mesdames et Messieurs,

En sa séance du 23 janvier 2021, le Conseil National de l'Ordre des Médecins a examiné les aspects déontologiques relatifs au programme de vaccination contre la Covid-19.

La déclaration publiée par le Conseil à cette occasion nous a sérieusement interpellés.

Tant sur le fond que sur la forme, nous tenons à vous faire part de nos réserves fondamentales quant au message que vous adressez aux médecins sous couvert de déontologie.

### Sur l'interprétation des faits et les politiques menées pour lutter contre la Covid-19.

1. Vous saluez les actions des autorités belges pour limiter la propagation du virus ... que vous estimez insuffisantes pour anéantir le virus.  
Comment pouvez-vous envisager un tel objectif ? Anéantir le virus est manifestement inaccessible, ce que vous ne pouvez ignorer.
2. Vous affirmez sur un ton péremptoire que seule la campagne de vaccination générale permettra d'atteindre cet objectif chimérique.  
Qu'est-ce qui vous permet de balayer d'un revers de main toute approche préventive visant à renforcer l'immunité naturelle de chacun et à affaiblir ainsi l'impact d'un virus certes dangereux mais qui ne tue que des personnes souffrant de comorbidités importantes ou très âgées.
3. Votre scénario de reprise d'une vie normale implique un haut pourcentage de vaccination de la population. Nous espérons que vous êtes conscients que ce préalable signifie ceci : nous ne vivrons pas une vie normale avant l'été 2022 ! si tout se déroule comme attendu, ce qui est loin d'être assuré.  
Croyez-vous qu'il s'agit là d'une vision réaliste et compatible avec la santé publique ? La santé ne se réduit pas à la problématique de la Covid-19. La dégradation de la santé mentale et morale et les dégâts sociaux doivent être pris en compte bien plus qu'ils ne le sont à ce jour.
4. Vous dites que la réussite d'une campagne de vaccination dépend fortement de la confiance de la population et du corps médical dans les vaccins proposés. Vous avez raison mais croyez-vous que cette confiance est justifiée ? Notre opinion est que ce n'est pas le cas,

essentiellement du fait que les vaccins actuels sont expérimentaux et ont été conçus à la hâte. Ce manque de recul est porteur d'effets secondaires potentiels graves, voire d'apparition de virus recombinants plus dangereux que le virus initial.

5. Vous accusez les vaccino-sceptiques d'avoir affecté négativement la confiance de la population en la vaccination et d'avoir ainsi provoqué une flambée de maladies. Pourriez-vous nous dire de quelles maladies il s'agit ? Et quelle est l'ampleur de la flambée ? Vous voudrez bien excuser notre ignorance à ce sujet. De toute manière, la confusion ne peut pas être faite entre la critique de vaccins anti-covid expérimentaux, conçus à la hâte et vaccins éprouvés et utilisés de longue date contre des maladies graves, comme la poliomyélite.

Sur votre conception de la déontologie et votre « avertissement » aux médecins critiques de la vaccination anti-Covid.

Permettez-nous en préalable de nous étonner à la lecture des chiffres que vous évoquez. Il apparaît que 97% des membres du corps médical sont disposés à conseiller le vaccin à leurs patients. Nous en déduisons que 3% des médecins peuvent par leur attitude critique ou leur réticence à l'égard du vaccin compromettre une campagne de vaccination orchestrée par le gouvernement, les « instances qui font autorité » et la presse unanime.

Soit vos chiffres sont incorrects, ce qui nous paraît probable, soit votre souci est démesuré et ne justifie pas un rappel à l'ordre lourd de menaces pour ceux qui ne partagent pas votre foi dans les vertus des vaccins anti-Covid 19 actuels.

Mais venons-en à la déontologie.

Nous pensons en effet que votre message n'a rien à voir avec la déontologie médicale. Elle révèle au contraire une conception de la médecine autoritaire, déshumanisée et ignorante de la pratique médicale qui est de soigner en âme et conscience.

Le médecin doit être, comme vous le dites très justement, avocat de la santé. Cela ne peut pas, comme vous l'entendez, se traduire en « avocat du vaccin », dans le chef d'un médecin qui n'est pas convaincu du bien-fondé de la vaccination anti-Covid 19, surtout si la confiance n'est pas au rendez-vous, ce qui est, à notre avis, totalement justifié.

Votre menace de sévir fermement contre la diffusion d'informations qui ne cadrent pas avec l'état actuel de la science révèle par ailleurs une conception totalitaire de la connaissance scientifique que nous n'hésitons pas à qualifier d'obscurantisme savant.

Permettez-nous enfin de vous interroger sur le mutisme qui est le vôtre quant à la prise en charge des patients présentant les premiers symptômes de la Covid-19 par leur médecin traitant.

La prise en charge recommandée par « les instances qui font autorité », se limite à ce jour à prescrire du paracétamol ; la prise de suppléments alimentaires, comme la vitamine D et le zinc, est très utile y compris en prévention de même que le recours à des médicaments avérés efficaces en soins ambulatoires, et peu porteurs d'effets secondaires graves, comme l'hydrochloroquine et l'ivermectine.

Ainsi, on éviterait l'engorgement hospitalier et on respecterait vraiment la déontologie médicale qui exige de soigner.

En espérant une réponse argumentée de votre part.

Pour le Grappe,

Pierre Stein, président et Paul Lannoye, membre fondateur.